

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

4 rue Edouard Mignot  
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2016

Le 26 janvier 2017

## INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE

Exercice clos le 30 juin 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association IFAW FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Principes et méthodes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

- **Compte d'emploi annuel des ressources :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n°2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017

BDO France - Léger & associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
*Commissaire aux comptes*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2016 12			Exercice N-1 30/06/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	14 263	10 828	3 435	5 655	2 220	39.26		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	6 525		6 525	9 107	2 582	28.35		
<b>Total I</b>	20 788	10 828	9 960	14 762	4 802	32.53		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	101 007		101 007	34 702	66 305	191.07	
	Autres créances	860		860	7 052	6 192	87.80	
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	250 000				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	950 057		950 057	1 067 439	117 382	11.00		
Charges constatées d'avance (3)	13 634		13 634	14 578	944	6.48		
<b>Total III</b>	1 315 558		1 315 558	1 373 771	58 213	4.24		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 336 346	10 828	1 325 518	1 388 533	63 015	4.54		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	834 167		919 278		85 111	9.26
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	242 789		85 111		157 678	185.26
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	591 378		834 167		242 789	29.11	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 052		130 461		131 591	100.87
	Dettes fiscales et sociales	92 200		116 244		24 044	20.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	379 889		261 613		118 276	45.21
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			46 049		46 049	100.00
	<b>Total IV</b>	734 140		554 366		179 774	32.43
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 325 518		1 388 533		63 015	4.54

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

734 140

508 317

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	160 000		260 000		100 000	38.46
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	6 087 662		5 637 593		450 069	7.98
<b>Total I</b>	<b>6 247 662</b>		<b>5 897 593</b>		<b>350 069</b>	<b>5.94</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	6 061 780		5 405 470		656 311	12.14
Impôts, taxes et versements assimilés	6 233		10 520		4 287	40.75
Salaires et traitements	296 464		373 307		76 843	20.58
Charges sociales	135 504		166 447		30 942	18.59
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 220		2 220		0	0.00
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	6 280		7 891		1 611	20.42
Autres charges (2)	28 823		33 414		4 590	13.74
<b>Total II</b>	<b>6 537 306</b>		<b>5 999 268</b>		<b>538 038</b>	<b>8.97</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>289 644</b>		<b>101 675</b>		<b>187 969</b>	<b>184.87</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 572		1 180		392	33.22
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change	45 283		15 384		29 899	194.35
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>46 855</b>		<b>16 564</b>		<b>30 291</b>	<b>182.87</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>46 855</b>		<b>16 564</b>		<b>30 291</b>	<b>182.87</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>242 789</b>		<b>85 111</b>		<b>157 678</b>	<b>185.26</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>6 294 516</b>		<b>5 914 157</b>		<b>380 359</b>	<b>6.43</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>6 537 306</b>		<b>5 999 268</b>		<b>538 038</b>	<b>8.97</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>242 789</b>		<b>85 111</b>		<b>157 678</b>	<b>185.26</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>242 789</b>		<b>85 111</b>		<b>157 678</b>	<b>185.26</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature	19 491		112 903		93 412	82.74
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>	19 491		112 903		93 412	82.74
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	19 491		112 903		93 412	82.74
Personnel bénévole						
Prestations						
<b>TOTAL</b>	19 491		112 903		93 412	82.74



***IFAW – France***  
***4 RUE EDOUARD MIGNOT***  
***BP 1426***  
***51065 REIMS CEDEX***

**EXERCICE 2015 / 2016**

***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2016, dont le total est de 1 325 518 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 6 294 516 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 242 789 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

## **1. L'association**

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

*Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.*

*IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.*

*IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.*

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- Fonds International pour la protection des animaux (IFAW) – Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare, IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc (Etats-Unis);

IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

### ***Activités principales***

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association française à but non lucratif (« IFAW France » ou « l'organisation ») sise à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'organismes à but non lucratif constituant le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW). IFAW dispose de bureaux dans treize pays et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante. La mission d'IFAW est la suivante :

*IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.*

L'organisation mène une stratégie permettant un impact maximum sur les animaux grâce à des projets de terrain, des campagnes politiques et la sensibilisation des communautés. Ces trois approches sont souvent combinées dans des stratégies et des priorités associées.

Les organisations affiliées à IFAW, y compris IFAW France, administrent leurs activités par un ensemble de programmes qui incluent les secteurs prioritaires suivants :

- Animaux de compagnie (chiens et chats)
- Commerce d'espèces sauvages (inclut les campagnes pour mettre fin à la chasse commerciale des phoques au Canada ainsi qu'à la chasse à courre au Royaume-Uni)
- Sauvetage d'animaux (intervention d'urgence, réhabilitation et sanctuaires de faune sauvage)
- Éléphants
- Baleines
- Éducation, action politique et sensibilisation, qui inclut le programme éducatif Action pour les animaux

En combinant les dépenses directes et les subventions, en France et dans le cadre des campagnes internationales d'IFAW, IFAW France a apporté une importante contribution aux priorités stratégiques pendant l'exercice 2016. Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW France (animaux de compagnie, sauvetage d'animaux et commerce d'espèces sauvages). Chaque envoi informe le public (par des preuves empiriques ou des anecdotes) au sujet des menaces qui pèsent sur les animaux et leurs habitats, et lui demande d'agir pour améliorer la situation, soit directement, soit indirectement (par ex. en faisant un don à IFAW).

### ***ANIMAUX DE COMPAGNIE***

Pour s'assurer que leurs animaux sont soignés à court et à long terme, les membres d'une communauté doivent relever le défi ensemble. Afin d'aider le plus grand nombre d'animaux et le plus grand nombre de communautés, l'initiative *Humane Community Development* (HCD) fait appel à un ensemble d'outils participatifs pour mieux comprendre les problèmes d'une collectivité et de sa population spécifique de chiens et de chats. Nous réunissons les membres de la communauté dans des ateliers participatifs afin de les aider à comprendre les causes premières de leurs inquiétudes, et à savoir comment créer des plans de gestion qui traitent les besoins spécifiques des chiens, des chats et des habitants.

IFAW entre en contact avec les communautés respectueusement et travaille avec elles pour définir leurs besoins, leurs objectifs, et les obstacles qui les empêchent de gérer en toute sécurité et avec humanité les chiens et les chats. Grâce à une combinaison globale d'engagement des collectivités, de soins sur le terrain, d'éducation, de compassion, d'humanité dans la planification et la gestion des populations, nous faisons de la planète un monde meilleur pour les chiens et les chats, une communauté après l'autre.

## **Quelques réalisations et activités de notre programme Animaux de compagnie pendant l'exercice 2016 :**

Dans le cadre du programme HCD (*Humane Community Development*) que nous avons mis en œuvre à Jajce, en Bosnie, nous avons fermé le refuge municipal délabré de la ville et **transféré les 65 chiens qui y vivaient vers de nouveaux foyers en Allemagne** avec l'aide de l'association Streunerglück, en quelques mois fin 2015.

Les travaux de construction d'un nouvel hôpital vétérinaire pour Coco's Animal Welfare à Playa del Carmen, au Mexique, ont commencé. Ce qui était au début un simple refuge pour chats est devenu une petite clinique de stérilisation gratuite ou bon marché qui offre aussi des soins vétérinaires aux animaux sans propriétaire. **Des centaines de chiens et de chats ont été soignés dans cette nouvelle clinique dès le premier mois de fonctionnement.** Nous avons également prodigué des conseils vétérinaires gratuits et une aide dans des quartiers ayant un besoin urgent de ces services, ce qui nous a donné la possibilité d'aller vers les gens plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous.

Après plus de deux ans passés à lutter pour desservir les communautés de Soweto à partir de sites séparés, le CLAW (Community Led Animal Welfare), partenaire d'IFAW en Afrique du Sud, a réintégré son local d'origine à Durban Deep – maintenant avec l'eau courante et de l'électricité d'origine solaire. À partir des informations fournies par des membres de la communauté et transmises par le CLAW, les autorités ont arrêté cinq acteurs majeurs des combats de chiens et confisqué huit animaux, dont certains souffraient de blessures épouvantables.

Pour le dernier déplacement vétérinaire du programme Chiens nordiques d'IFAW cette année, nous avons passé trois jours sur place, avec 40 heures de chirurgie, **pour des opérations de stérilisation et d'autres services vétérinaires prodigués à plus de 200 chiens, chiots et chats.** Avec notre nouveau van IFAW, le transport de l'équipement, des dons d'aliments et des niches sur 2400 km est un véritable jeu d'enfant.

*IFAW a sensibilisé son vaste réseau de sympathisants et de partenaires aux problèmes des animaux de compagnie dans des parties du monde où il est difficile de prodiguer des soins adéquats, par des documents imprimés, des courriers d'appel, des actualités sur Internet et des initiatives sur les réseaux sociaux.*

## **COMMERCE D'ESPÈCES SAUVAGES**

Le commerce illicite d'espèces sauvages est une activité mondiale d'envergure, qui menace d'extinction de nombreuses espèces. Elle provoque la souffrance et la mort d'un grand nombre d'animaux. IFAW travaille avec les gouvernements, les douaniers et les rangers sur le terrain pour protéger la faune sauvage contre le braconnage et le commerce illicite, et mène des campagnes de sensibilisation du public pour décourager les clients d'acheter des produits dérivés d'espèces sauvages. Pour y parvenir, nous utilisons différents moyens :

- renforcer les accords internationaux
- former les fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude
- mettre fin au commerce illicite de parties du corps de tigres et d'ivoire d'éléphant
- enquêter sur le commerce illicite d'espèces sauvages sur Internet
- apprendre aux consommateurs à refuser les produits dérivés d'espèces sauvages
- travailler avec INTERPOL pour combattre la criminalité contre les espèces sauvages

Un an après le lancement du programme **tenBoma**, ce projet novateur qui révolutionne la manière dont les autorités poursuivent le réseau très organisé des braconniers d'éléphants en Afrique, l'initiatrice de ce programme – le Pr Judi W. Wakhungu, PhD, secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Eau et aux Ressources naturelles du Kenya – s'est adressée à un **forum du Congrès des États-Unis** au sujet des implications de la criminalité contre les espèces

sauvages pour la sécurité mondiale, en expliquant comment tenBoma sera un outil décisif pour endiguer le sillage mortel que cette activité criminelle laisse derrière elle.

IFAW a financé des formations pour aider les autorités à lutter contre le braconnage et le trafic en **Zambie**, en **Égypte**, en **Ouganda** et au **Malawi**, ainsi que des formations dans des réserves pour tigres en **Inde**. IFAW continue à forger des partenariats pour améliorer la lutte contre la criminalité relative aux espèces sauvages dans le monde, notamment en signant un accord avec le Centre régional pour l'environnement de la Corne de l'Afrique qui soutiendra l'établissement du **Réseau de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages dans la corne de l'Afrique**. Un autre accord a été conclu avec le **Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation** afin de resserrer les liens collaboratifs déjà étroits entre IFAW et l'organisation de police mondiale.

Après plus de trois ans de campagne d'IFAW, la Commission européenne et la présidence néerlandaise de l'Union européenne ont lancé un **Plan d'action intergouvernemental européen contre le trafic d'espèces sauvages**.

IFAW a toujours été favorable aux opérations publiques de destruction d'ivoire. C'est avec fierté qu'IFAW a soutenu le gouvernement du Kenya et le Kenya Wildlife Service pour **incinérer 105 tonnes d'ivoire d'éléphant**. Quelques jours avant le premier sommet du Giants Club réunissant les leaders des nations africaines pour parler de la crise qui touche les éléphants, **IFAW a organisé un sommet avec l'association Kenya Wildlife Conservancies et la Conservation Alliance of Kenya** pour discuter du besoin urgent d'actions communautaires plus fortes et élaborer un « contrat social » pour protéger les éléphants.

Le travail d'IFAW sur le commerce de l'ivoire a payé cette année : **l'administration Obama a finalisé une nouvelle législation pour protéger les éléphants d'Afrique**, tandis que le président chinois Xi Jinping a annoncé qu'il instaurait un strict contrôle du commerce intérieur afin de protéger les éléphants contre le commerce d'ivoire.

Afin de contribuer à définir l'ampleur réelle de la chasse aux trophées sur la planète, IFAW a analysé le nombre de trophées transportés, ou techniquement « échangés » à travers les frontières nationales, pour isoler les principaux pays importateurs de trophées animaux dans le monde. Dans notre rapport **Tuer pour le prestige : une analyse du commerce mondial des trophées de chasse**, nous avons estimé qu'au moins 1,7 million de trophées de chasse ont été exportés entre 2004 et 2014, dont au moins 200 000 provenant d'espèces ou de sous-espèces (ce qu'on appelle des taxons) considérées comme menacées par la CITES. Même s'il existe une demande pour les trophées de chasse dans le monde entier, 97 % de cette demande provient de seulement 20 pays. La France a été l'une des premières grandes nations à interdire l'importation de trophées de lions.

Nous avons diffusé le documentaire sur la création d'IFAW, intitulé *Huntwatch*, au Palais du Luxembourg.

*IFAW a sensibilisé son vaste réseau de sympathisants et de partenaires à la criminalité contre les espèces sauvages par des documents imprimés, des courriers d'appel, des actualités sur Internet et des initiatives sur les réseaux sociaux.*

## **SAUVETAGE D'ANIMAUX**

IFAW sauve et protège les animaux en détresse dans le monde entier, en intervenant suite aux catastrophes naturelles telles que les ouragans et les inondations, ou aux catastrophes d'origine humaine telles que les conflits armés, les marées noires et le braconnage. L'équipe de sauvetage d'animaux d'IFAW contribue à secourir et à soigner des animaux en détresse et, lorsque c'est possible, à les remettre en liberté. Lorsque les animaux ne peuvent pas être relâchés dans la nature, nous les aidons à trouver une place dans un sanctuaire qui leur offrira des soins optimaux pendant toute leur vie. IFAW traite également les causes profondes du déplacement des espèces sauvages, comme la perte d'habitat, le commerce illicite d'espèces sauvages ou les conflits hommes-animaux, et s'efforce de protéger les espèces sauvages et de promouvoir la biodiversité.

En plus d'aider les animaux victimes de crises dans le monde entier, IFAW entretient les programmes régionaux suivants pour secourir, soigner ou héberger diverses espèces menacées, grandes ou petites :

- centres de soins pour les animaux sauvages en Inde
- centre de sauvetage des ours dans la région de Tver, en Russie
- centre de sauvetage de rapaces à Pékin, en Chine
- projet de sauvetage et recherche sur les mammifères marins au cap Cod, aux États-Unis
- sauvetage de manchots en Afrique du Sud et en Amérique du Sud
- sauvetage de primates en Afrique et en Asie
- protection des grands félins en captivité aux États-Unis

### **Quelques réalisations du Programme Sauvetage d'animaux pendant l'exercice 2016 :**

L'équipe de Sauvetage et recherche sur les mammifères marins intervient depuis décembre 1998 sur les cas d'échouage de mammifères marins au cap Cod et dans le sud-est du Massachusetts. Pendant l'exercice 2016, l'équipe a dépassé le score de **4 000 animaux secourus**. À partir des grandes quantités de données provenant des interventions, IFAW a pu publier un article universitaire démontrant que lorsque des dauphins échoués seuls sont jugés en bonne santé, ils peuvent être relâchés seuls aussi bien qu'en groupe.

Au moment où IFAW est reconnu comme un expert international des interventions en cas d'échouage et de prise accidentelle dans des filets, nous avons accueilli la Greater Atlantic Regional Stranding Conference (conférence régionale de l'Atlantique sur les échouages) et nous avons mené une équipe de sauveteurs anglais pour une **opération inédite de libération d'animaux pris dans des filets dans les eaux islandaises**. Un autre sauvetage notable a été réalisé par l'équipe de sauvetage de cétacés de Campobello, une organisation canadienne soutenue par IFAW, qui a réussi à libérer une baleine en détresse dans la baie de Fundy.

Après le séisme de magnitude 7,8 qui a frappé l'Équateur, nos partenaires locaux des Darwin Animal Doctors (DAD) sont intervenus pour aider autant de gens et d'animaux que possible en menant une campagne massive de vaccinations. IFAW et les membres de la coalition NARSC (National Animal Rescue and Sheltering Coalition) ont participé à l'hébergement d'urgence et au sauvetage d'animaux touchés par les **graves inondations survenues dans le comté de Georgetown, en Caroline du Sud**. Lorsque plusieurs pièces du refuge ukrainien qu'IFAW soutient ont été détruites par un incendie, IFAW lui a accordé une subvention d'urgence pour remplacer les fournitures médicales et la nourriture, et pour réparer la clôture afin de garder les animaux sur place le temps de rebâtir les murs. Après des mois de préparation, 20 chiens dont la vie était menacée par les violences en Syrie ont été évacués vers le Liban puis transférés à New York et répartis entre différents refuges partenaires d'IFAW au Delaware et en Pennsylvanie, où ils ont presque tous trouvé une nouvelle famille sans délai.

L'équipe d'intervention d'urgence est considérée comme un leader international dans son domaine. La semaine qui a précédé la commémoration des 10 ans de l'ouragan Katrina, **IFAW a réuni ses partenaires pour enseigner des techniques de sauvetage avancées à de nombreux sauveteurs locaux américains – dont certains venaient même du Chili et d'Inde – pour qu'ils soient mieux préparés à la prochaine catastrophe**.

Des éléphants orphelins, des tigres, des ours et des rapaces ont été secourus et soignés dans des centres de réhabilitation en Zambie, en Inde, en Russie et en Chine.

*IFAW a sensibilisé son vaste réseau de sympathisants et de partenaires aux problèmes du sauvetage d'animaux par des documents imprimés, des courriers d'appel, des actualités sur Internet et des initiatives sur les réseaux sociaux.*

## ÉLÉPHANTS

IFAW s'efforce de s'assurer que les éléphants vivent en liberté, dans des habitats sûrs et viables, et d'éliminer les menaces qui pèsent sur eux à cause du commerce de l'ivoire. Pour réduire la perte d'habitat et les menaces humaines envers les éléphants, IFAW implique les communautés locales afin d'essayer de réduire le braconnage et les conflits entre humains et animaux, en assurant des formations et en fournissant de l'équipement aux rangers, et en établissant des corridors migratoires pour les éléphants. Tout en travaillant localement en Afrique orientale, australe, occidentale et centrale ainsi qu'en Asie, nous mobilisons également nos sympathisants dans le monde entier pour demander aux responsables politiques de stopper le commerce de l'ivoire et de soutenir les efforts de protection des éléphants.

### Quelques réalisations et activités de notre programme Éléphants pendant l'exercice 2016 :

La veille de la conférence sur le Climat (COP21) à Paris, IFAW a organisé un dialogue à la Cité des Sciences entre Jane Goodall, membre honoraire du comité IFAW et Messagère de la paix des Nations Unies, et Azzedine Downes, directeur d'IFAW, sur la manière dont les changements climatiques affectent les migrations des éléphants.

L'alliance formée par le Wildlife Trust of India et IFAW, l'organisation Elephant Family, l'UICN Pays-Bas et le World Land Trust a lancé une **Alliance pour l'éléphant d'Asie dans le but de collecter 20 millions de livres sterling** pour financer 100 nouveaux corridors pour éléphants en Inde d'ici 2025. Un peu plus tard, le duc et la duchesse de Cambridge ont visité le Centre de soins pour les animaux de Kaziranga, en Inde, dans le cadre d'un voyage d'une semaine dans le pays. Ils ont donné le biberon aux rhinocéros orphelins qui sont sous la garde d'IFAW et ont joué avec eux. Ce déplacement a attiré l'attention des médias du monde entier. IFAW a renouvelé le bail de location signé avec les propriétaires de la zone de conservation du Corridor Kitenden, un territoire de plus de 10 000 ha. **Ce bail empêche l'urbanisation et permet aux éléphants de migrer entre le mont Kilimandjaro et le parc national d'Amboseli au Kenya.** IFAW et la fondation AWF (African Wildlife Foundation) y louent des terrains depuis deux ans.

*IFAW a sensibilisé son vaste réseau de sympathisants et de partenaires aux menaces qui pèsent sur les éléphants par des documents imprimés, des courriers d'appel, des actualités sur Internet et des initiatives sur les réseaux sociaux.*

## BALEINES

Les baleines sont plus menacées que jamais : par ses campagnes, ses recherches et son action politique, le programme Baleines d'IFAW est en première ligne dans la lutte pour sauver les cétacés. Notre travail sur les cétacés se divise en cinq axes stratégiques :

- **Mettre fin à la chasse commerciale à la baleine** – IFAW milite pour la protection des cétacés en exploitant toutes les conventions internationales et toutes les stratégies légales possibles pour mettre fin à la chasse commerciale à la baleine au Japon et en Islande.
- **Promouvoir l'observation des baleines** – IFAW mène un certain nombre de projets destinés à promouvoir l'observation responsable des baleines et à garantir que cette industrie est gérée de manière durable.
- **Protéger l'habitat** – IFAW s'efforce de concevoir des sanctuaires marins dans les zones importantes d'alimentation, de reproduction, de naissance et de migration des cétacés, afin de les protéger contre les menaces qui pèsent sur leur survie.

- **Réduire les blessures accidentelles** – IFAW s’efforce de réduire les dangers liés à la pollution sonore, aux prises accidentelles dans les filets de pêche et aux collisions avec les navires.
- **Soutenir la recherche** – IFAW soutient des recherches marines non invasives pour mener des recensements de populations, perfectionner les techniques de relevé et mettre au point des technologies afin de contribuer à sauver les espèces de cétacés des nombreuses menaces auxquelles elles sont exposées.

### **Quelques réalisations et activités du programme Baleines pendant l’exercice 2016 :**

IFAW a remporté **plusieurs victoires pour les baleines en Australie et en Nouvelle-Zélande**, avec des campagnes pour encourager les gouvernements à mettre en place des plans de rétablissement, à museler l’exploration gazière et pétrolière et à ralentir les navires.

Alors qu’IFAW travaille depuis des années avec les leaders islandais pour promouvoir l’observation responsable des baleines et le développement créatif de l’écotourisme, nous avons salué la décision de Kristjan Loftsson, le magnat controversé des pêcheries islandaises : celui-ci a annoncé qu’il **ne pêcherait pas de rorquals communs (espèce menacée) dans l’Atlantique nord cette année**.

*Sonic Sea*, un documentaire d’une heure produit par le NRDC (Natural Resources Defense Council), IFAW et Imaginary Forces, a été diffusé pour la première fois sur la chaîne Discovery Channel avant de passer sur tout le réseau du groupe en Asie/Pacifique, en Europe centrale/orientale, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi que dans certains pays d’Europe du Nord. Ce film illustre l’impact douloureux du bruit croissant des océans sur les mammifères marins, ainsi que les mesures simples que nous pouvons prendre pour éliminer ce danger.

*IFAW a sensibilisé son vaste réseau de sympathisants et de partenaires aux menaces qui pèsent sur les baleines par des documents imprimés, des courriers d’appel, des actualités sur Internet et des initiatives sur les réseaux sociaux.*

### **PROGRAMME ÉDUCATIF ACTION POUR LES ANIMAUX**

C’est un projet mondial de longue haleine dont les objectifs et les résultats sont partagés dans la quinzaine de pays où le personnel régional d’IFAW le met en œuvre : les équipes chargées du Programme éducatif Action pour les animaux (AAE) s’attachent à diffuser les ressources pédagogiques gratuites de la bibliothèque AAE sur le bien-être des animaux et la protection des espèces, disponibles dans une douzaine de langues et dialectes, et à promouvoir leur utilisation par les éducateurs et les élèves de 5 à 14 ans. Les enseignants peuvent accéder à la bibliothèque AAE via le site Internet d’IFAW, par la distribution de documents imprimés, et grâce à la collaboration d’IFAW avec divers partenaires et portails éducatifs dans le monde entier – par exemple MDR, la division marketing éducatif de Dun and Bradstreet aux États-Unis, ou le réseau européen Schoolnet, une initiative portée par plus de 20 ministères de l’Éducation. Au total, sur l’ensemble des régions et des portails, le nombre d’enseignants engagés suggère que le programme AAE a touché quelque 4,9 millions d’élèves dans le monde pendant l’exercice 2016.

Au cours de l’année, le développement d’une plateforme collaborative multilingue, *AAE Connect*, a été lancé dans le cadre d’un projet pilote visant à faciliter les liens globaux entre les éducateurs et les classes qui participent au programme AAE dans le monde.

### **Quelques réalisations du Programme éducatif Action pour les animaux pendant l’exercice 2016 :**

IFAW a collaboré avec la municipalité de Charleville-Mézières autour du kit pédagogique « Les éléphants n’oublent jamais ».



IFAW a également parrainé un concours d'écriture pour les animaux, auquel plus de 30 écoles ont participé en soumettant plusieurs centaines de travaux.

Entrepris avec notre partenaire GRI (Game Rangers International) à l'appui du Projet d'orphelinat pour éléphants en Zambie (POE – programme Sauvetage d'animaux), ce programme vise à réduire le braconnage dans le voisinage de la zone de remise en liberté du POE au parc national de Kafue, en développant un **système de signalement communautaire soutenu par une campagne stratégique très ciblée d'éducation et de communication** qui favorisera et motivera la participation de la communauté. C'est un projet multi-programmes hautement intégré, et c'est aussi le premier projet pilote destiné à démontrer les nouvelles approches de communication d'IFAW en matière sociale et de changement des comportements.

En collaboration avec notre partenaire local, HELP Malawi, nous avons intégré les retours du pilotage des cursus d'un projet éducatif au Malawi entre juin et octobre 2015, **en tenant compte des changements apportés à l'approche pédagogique de HELP et de l'intégration de l'objectif de jardinage pour la conservation du projet de subsistance de Chikolongo organisé dans la région par le programme Éléphants d'IFAW.**

En partenariat avec le PNUD et des bénévoles locaux, y compris des policiers, **les cursus AAE ont touché environ 1700 élèves de 12 écoles primaires rurales et 1 école urbaine à Gradarac**, l'une des trois municipalités de Bosnie qui participent au projet HCD (*Human Community Development*) du programme Animaux de compagnie d'IFAW.

Au cours de l'exercice 2016, l'équipe AAE a lancé un appel à candidatures pour inviter un groupe de **jeunes de 18 à 25 ans au Forum des jeunes pour les hommes et la faune sauvage, une nouvelle initiative d'IFAW financée par le Fonds de conservation Disney** qui vise à récompenser, mettre en contact et responsabiliser les jeunes leaders de la protection des espèces du monde entier. Ce Forum inclut une communauté virtuelle en ligne et une manifestation spéciale en Afrique du Sud en septembre 2016, juste avant la 17e Conférence des Parties à la CITES (Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces menacées).

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives**

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2015 / 2016 se sont élevés à un montant total de 6 087 662 euros, ce qui représente une somme en hausse de près de 7,98% par rapport aux revenus de 2014 / 2015 (5,6 millions d'euros).

L'exercice comptable 2015 / 2016 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une progression des produits d'exploitation de 5,94 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2015 de même durée compte tenu de subventions provenant de soutiens d'affiliés IFAW.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 8,97 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort déficitaire à - 290 K€.

Après prise en compte du résultat financier excédentaire de 47 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, le déficit global de l'association est de - 243 K€.

L'Organisation prévoit une augmentation des recettes de collecte de fonds pour 2017, à 6,6 millions d'euros par rapport aux 6,1 millions d'euros collectés en 2016 (budget initial : 5,8 millions d'euros). Cette augmentation des fonds collectés en 2017 par rapport à 2016 reflète nos plans visant à augmenter légèrement les dons simples en ligne, les dons mensuels et les legs. Le budget des dépenses 2017 est fixé à environ 6,5 millions d'euros.

### **3. Règles et méthodes comptables**

#### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 (version consolidée) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

#### **3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

#### **3.3. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.  
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2015 avait la même durée.

#### **3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

#### **3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

#### **3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

#### **3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

#### **3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

### **3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

### **3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

#### 3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques           | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ;   |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

#### 3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

#### 3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### 3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

#### 3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### **3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

### 3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### 3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

## **3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat**

### 3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 160 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 260 K€ au cours de l'exercice précédent.

### 3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

### 3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2016. A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

### 3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

### 3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

### 3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 19 491 € pour l'exercice contre 112 903 € constatés au cours de l'exercice précédent.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Brut au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>Brut à la fin de l'exercice</b>
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outill.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	14 263 €	- €	- €	14 263 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>14 263 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>14 263 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

#### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	8 608 €	2 220 €	- €	10 828 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 608 €</b>	<b>2 220 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 828 €</b>

#### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	9 107 €	- €	2 582 €	6 525 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 107 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 582 €</b>	<b>6 525 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

#### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 860 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 7 052 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 13 634 € à la clôture de l'exercice contre 14 578 € à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4.4. Fonds associatifs

##### Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecarts de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	919 278 €	- €	85 111 €	834 167 €
Déficit N	- €	242 789 €	- €	242 789 €
Déficit N-1	- 85 111 €	- €	85 111 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>834 167 €</b>	<b>242 789 €</b>	<b>- €</b>	<b>591 378 €</b>

#### 4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	- €	- €	- €	- €

**Néant**

#### Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 052 €	130 461 €
Dettes fiscales et sociales	92 200 €	116 244 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	379 889 €	261 613 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>734 140 €</b>	<b>508 317 €</b>
Produits constatés d'avance	- €	46 049 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>- €</b>	<b>46 049 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>734 140 €</b>	<b>554 366 €</b>

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 342 647 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 225 321 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance (legs) d'un montant de 46 049 € constatés au cours des exercices précédents depuis leur encaissement au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 849 € et au cours de l'exercice comptable 2010 / 2011 pour 37 200 € ont été inscrits en résultat au titre de cet exercice au regard de la prescription attachée à chaque legs.

### 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

#### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	110 000 €	- €	110 000 €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	50 000 €	260 000 €	- 210 000 €	-80,77%
Dons manuels non affectés	6 087 662 €	5 637 419 €	450 243 €	7,99%
Dons manuels affectés	- €	30 €	- 30 €	-100,00%
Autres produits	- €	144 €	- 144 €	-100,00%
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>6 247 662 €</b>	<b>5 897 593 €</b>	<b>350 069 €</b>	<b>5,94%</b>
Contributions volontaires	19 491 €	112 903 €	- 93 412 €	-82,74%
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>19 491 €</b>	<b>112 903 €</b>	<b>- 93 412 €</b>	<b>-82,74%</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>6 267 152 €</b>	<b>6 010 496 €</b>	<b>256 656 €</b>	<b>4,27%</b>

## 5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	1 572 €	1 180 €	392 €	33,22%
Différences positives de change	45 283 €	15 384 €	29 899 €	194,35%
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>46 855 €</b>	<b>16 564 €</b>	<b>30 291 €</b>	<b>182,87%</b>
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	- €	- €	N/A
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>46 855 €</b>	<b>16 564 €</b>	<b>30 291 €</b>	<b>182,87%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	7	6
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

### 6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.3. Opérations entre affiliés

#### 6.3.1. Coûts Institutionnels Partagés

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 914 711 € pour l'exercice contre 1 499 057 € pour l'exercice précédent.

#### 6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 88 K€ contre environ 55 K€ au cours de l'exercice précédent.



### 6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	<b>Exercice</b> €	<b>Exercice précédent</b> €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	-	6 000
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	192
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	-
	<u>860</u>	<u>7 052</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	<b>Exercice</b> €	<b>Exercice précédent</b> €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	175 642	74 102
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	-
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	-	103
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	9 472	2 459
Affilié ICT	157 533	148 657
	<u>342 647</u>	<u>225 321</u>

### 6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2015 / 2016 et 2014 / 2015, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	<b>Exercice</b> €	<b>Exercice précédent</b> €
Subventions accordées aux affiliées	<u>-</u>	<u>30</u>
	<u>-</u>	<u>30</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 6 280 € pour l'exercice contre 7 861 € pour l'exercice précédent

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

### 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

### 8.1. Ventilation des charges et CER

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.

#### 8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

**Tableau de ventilation des charges par mission sociale :**

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage lutte contre la criminalité faunique	Baleines	Education Actions de protection des animaux	Total
Salaires et émoluments	13 932	-	-	34 680	-	185 828	234 440
Charges sur salaires	6 867	-	-	17 092	-	91 588	115 547
Honoraires	16 846	3 561	10 909	19 304	3 108	75 079	128 807
Dons externes (a)	1 972	-	-	678	-	3 630	6 280
Impressions et publications	315 943	92 907	287 062	216 604	74 288	105 508	1 092 312
Frais de déplacements	597	58	182	2 606	48	5 489	8 980
Communications	340 448	97 623	306 515	220 294	80 551	94 837	1 140 268
Frais et petits équipements	2 812	-	-	7 000	-	37 511	47 323
Fournitures de bureau & informatiques	1 248	44	137	2 429	36	11 692	15 586
Informations publiques	6 351	1 373	4 300	6 214	1 135	20 072	39 445
Frais bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	7	-	-	16	-	88	111
Autres	293	-	-	730	-	3 911	4 934
Amortissements	107	-	-	265	-	1 425	1 797
Dons aux affiliés (b)	-	-	-	-	-	-	-
Soutien et services institutionnels (c)	313 428	86 647	269 868	233 895	70 519	282 076	1 256 433
<b>Total des dépenses de programmes</b>	<b>1 020 851</b>	<b>282 213</b>	<b>878 973</b>	<b>761 807</b>	<b>229 685</b>	<b>918 734</b>	<b>4 092 263</b>
<b>Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)</b>	<b>705 451</b>	<b>195 566</b>	<b>609 105</b>	<b>527 234</b>	<b>159 166</b>	<b>633 028</b>	<b>2 829 550</b>

**Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :**

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	234 440	42 836	12 275	289 551
Charges sur salaires	115 547	20 817	6 054	142 418
Honoraires	128 807	826 651	114 723	1 070 181
Dons externes	6 280	-	-	6 280
Impressions et publications	1 092 312	307 825	76 347	1 476 484
Frais de déplacements	8 980	2 620	281	11 881
Communications	1 140 268	236 638	107 990	1 484 896
Frais et petits équipements	47 323	12 227	2 445	61 995
Fournitures de bureau & informatiques	15 586	1 714	3 217	20 517
Informations publiques	39 445	9 090	224	48 759
Frais bancaires	-	-	20 670	20 670
Impôts et taxes	111	20	6	137
Autres	4 934	906	255	6 095
Amortissements	1 797	330	93	2 220
Dons aux affiliés	-	-	-	-
Soutien et services institutionnels	1 256 433	278 016	380 262	1 914 711
<b>Total (dont contributions volontaires)</b>	<b>4 092 266</b>	<b>1 739 690</b>	<b>724 842</b>	<b>6 556 795</b>

## 8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		834 167
<b>1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)</b>	<b>4 092 263</b>	<b>4 092 263</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)</b>	<b>6 267 152</b>	<b>6 267 152</b>
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	6 087 662	6 087 662
- Protection des éléphants	195 566	195 566			
- Actions animales et éducation	633 028	633 028	- Dons manuels affectés	0	0
- Protection des baleines	159 166	159 166			
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	527 234	527 234	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	705 451	705 451			
- Actions de secours d'urgence	609 105	609 105	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
<b>Sous-Total 1</b>	<b>2 829 550</b>	<b>2 829 550</b>			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	6 280	6 280			
<b>Sous-Total 2</b>	<b>6 280</b>	<b>6 280</b>			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	1256 433	1256 433			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>1 256 433</b>	<b>1 256 433</b>			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>Sous-Total 4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	- Soutien Affiliés IFAW affectés	110 000	110 000
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)</b>	<b>1 739 690</b>	<b>1 739 690</b>	- Soutien Affiliés IFAW non affectés	50 000	50 000
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1739 690	1739 690	- Autres produits (dont contributions volontaires)	19 491	19 491
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>0</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>0</b>	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)</b>	<b>724 842</b>	<b>724 842</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>46 855</b>	
<b>(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)</b>		<b>6 556 795</b>			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 556 795		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	6 314 007	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	242 789	
V - TOTAL GENERAL	6 556 795		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		6 556 795
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées</b>		0			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)</b>		0			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)</b>		6 556 795	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)</b>		6 556 795
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		591378
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	19 491	
Frais de fonctionnement et autres charges	19 491		Dons en nature	0	
<b>Total</b>	<b>19 491</b>		<b>Total</b>	<b>19 491</b>	

## 8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2008-12.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### 8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
  - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
  - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
  - o travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
  - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
  - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
  - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
  - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
  - o campagnes de protection des baleines.

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

### *Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

### *Le résultat de l'exercice :*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

### *Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

## 8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement de la générosité du grand public et de manière moindre de subventions reçues d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

### Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

### Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

### Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

## **8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)**

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que via les coûts institutionnels partagés. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

## **FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE**

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
  - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.

- **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### ***Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes***

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

Le bureau d'IFAW France gère les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

#### **COÛTS INSTITUTIONNELS PARTAGÉS**

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe sous forme de coûts partagés se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US (Coûts institutionnels partagés).

- **Coûts Institutionnels Partagés (ISC)**

Les coûts d'ISC payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités commerciales d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : les programmes (politique, stratégie et surveillance) ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances et la direction exécutive. Les coûts des activités présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISC d'environ 1,915 million d'euros, dont 1,256 M€ ont été imputables aux activités liées aux programmes. Les principaux éléments du programme ISC ont été les suivants :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2016, l'Organisation a supporté des frais de 2 815 922 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 465 214 € ont été affectés à la collecte de fonds, 177 401 € aux frais généraux et administratifs, et 2 173 307 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2015, l'Organisation a supporté des frais de 2 857 700 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 538 706 € ont été affectés à la collecte de fonds, 142 735 € aux frais généraux et administratifs, et 2 176 259 € aux dépenses de programmes.

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

4 rue Edouard Mignot

51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT SPÉCIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**Assemblée Générale de l'Association**

**relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016**

Le 26 janvier 2017



## **INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE**

**Assemblée Générale de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention conclue entre le fonds de dotation IFAW et IFAW France concernant les administrateurs IFAW**

Le fonds de dotation IFAW et IFAW France ont signé un contrat le 4 octobre 2011 de mise à disposition de moyens et de personnel à titre gratuit pour le compte du fonds de dotation IFAW. Le coût estimé de cette mise à disposition d'un ensemble de moyens à titre gracieux s'est élevé au cours de l'exercice à 88 000 €.

Les administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs du fonds de dotation IFAW.

**Convention conclue entre IFAW US et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW**

IFAW US et IFAW France ont signé un contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2009 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW US pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de 1 891 337 €.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs d'IFAW US.

**Convention conclue entre IFAW Stichting et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW**

IFAW Stichting et IFAW France ont signé un contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2013 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW Stichting pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de 23 374 €.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs d'IFAW Stichting.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017

  
BDO France - Léger & associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
Commissaire aux comptes